

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 038-200085751-20240325-D_2024_089-DE



**Communauté de communes
Entre Bièvre et Rhône**

**Appel à Projets
« Rénovation thermique des bâtiments
communaux »
2024**

Accompagnement et montage de projets

Partenaire technique AGEDEN

I. Contexte

La Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône est engagée dans une démarche Energie Climat rassemblant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le programme Territoire à Energie Positive (TEPOS).

L'axe 2 du PCAET « viser la sobriété énergétique et améliorer la performance énergétique » a comme objectif la mobilisation des communes dans la rénovation énergétique de leurs patrimoines. Cet objectif vise à diviser par deux les consommations d'énergie à l'horizon 2050, et à couvrir l'intégralité des besoins par des énergies renouvelables.

Entre Bièvre et Rhône souhaite soutenir les Communes dans la mise en place de projets de rénovation vertueux, notamment sur le plan énergétique.

Ce soutien prend la forme d'un accompagnement technique des projets, en proposant aux communes **un appel à projets communaux rénovation thermique**.

II. De quoi s'agit-il ?

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics du patrimoine communal en proposant **un accompagnement au montage de projet** financé totalement par la communauté de communes.

Cet appel à projets concerne exclusivement les projets de communes situées sur la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, tout en incluant les cas de bâtiments partagés entre deux communes sur le périmètre d'un autre EPCI.

Les projets concernés sont les projets de rénovation des bâtiments communaux, dont les logements communaux.

- Les dossiers sont à déposer avant la fin d'année 2024, au fil de l'eau.

Le but est d'accompagner la commune et d'amener à maturité le projet de la commune pour une projet de qualité et durable tout en satisfaisant les exigences réglementaires.

Plusieurs enjeux seront abordés lors de l'accompagnement :

- **Sobriété énergétique,**
- **Confort d'usage dont confort thermique,**
- **Performance énergétique : performances BBC (Bâtiment Basse Consommation) compatibles, avec traitement de plusieurs postes (toiture, menuiseries, murs, ventilation, chauffage, énergies renouvelables...) et apporter une amélioration thermique conséquente.**
- **Prise en compte des enjeux Dispositif Eco Énergie Tertiaire** si les bâtiments sont assujettis,
- **Intégration d'énergies renouvelables,**
- **Exigences environnementales** : matériaux, récupération eaux pluviales, qualité de l'air intérieur...
-

III. Détail de l'accompagnement des projets

La communauté de communes a sollicité l'AGEDEN pour assurer un accompagnement technique afin d'accompagner les projets communaux. Il est prévu **1 à 5 jours** d'accompagnement par projet en fonction du besoin.

Des exemples de contenus de l'accompagnement de l'AGEDEN sont listés ci-dessous.

Cet accompagnement est sans reste à charge pour la commune (financement EBER majoritairement, Département de l'Isère et TE38).

La forme de l'accompagnement sera définie avec la commune en fonction de ses besoins : conseils sur les travaux à réaliser, appui aux différentes phases du projet **pour l'amener à maturité**.

Il s'agit d'encourager, de rassurer et d'accompagner la commune depuis la conception du projet jusqu'à sa livraison.

L'intervention de l'AGEDEN doit permettre de lever les questionnements et les contraintes, de fixer les objectifs, de recruter une expertise, de rédiger un cahier des charges ...

L'AGEDEN associera les partenaires complémentaires pertinents en fonction des projets tels que le CAUE de l'Isère (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) ou TE38 (dispositif de Conseiller en Energie Partagé).

Phases d'accompagnements possibles selon les besoins

Cet accompagnement sera réalisé par l'AGEDEN, partenaire technique de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, et ne se substituera pas à un travail de bureaux d'études.

- Phase de programmation :
 - Aide à la définition des besoins
 - **Association de partenaires complémentaires** le cas échéant : TE38 (syndicat d'énergie), CAUE de l'Isère pour les projets urbains et architecturaux...
 - Lien avec les politiques de la communauté de communes, du département, de la Région et de l'ADEME
 - Aide à **transcrire** les besoins et objectifs dans un programme
 - Partage de retours d'expériences
 - Orientation vers les aides publiques mobilisables
 - Clarification des phases du projet et des acteurs à mobiliser (CAUE de l'Isère, bureaux d'études...)

- Phase de diagnostics :
 - **Visite sur site** et réalisation d'un conseil personnalisé indiquant les priorités des travaux, les points d'attention, ainsi qu'un ordre de prix, avec ouverture en fonction des projets vers l'installation d'énergies renouvelables.
 - Pour les **énergies renouvelables** : Visite sur site pour valider l'opportunité et orienter vers l'énergie renouvelable la plus adaptée au projet.
 - Orientation vers des **études complémentaires** en fonction des projets, notamment pour la réalisation d'audit énergétique réalisé par un bureau d'études
 - Appui à l'écriture du cahier des charges pour la **consultation d'un bureau d'études**, et aide à la sélection (jury)
 - **Diagnostics de bureaux d'études** : participation aux réunions aux côtés de la commune, relecture des études et commentaires, aide à une appropriation par la commune pour choisir et prioriser les travaux, avec des bouquets de travaux cohérents

- Phase d'études de maîtrise d'œuvre :
 - En fonction des projets : aide à la rédaction du cahier des charges pour la **consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre** et aide à la sélection de l'équipe (jury).
 - Relecture des études et commentaires, pour permettre à la commune de bien s'approprier les enjeux.
 - Sensibilisation aux enjeux associés (choix des matériaux, énergies renouvelables...)
 - Orientation vers des **aides complémentaires** en fonction des projets, et aide à la rédaction des dossiers de demande de subventions
 - **Relecture de CCTP** (document qui guidera les entreprises pour le chantier)

- Phase chantier, réception
 - Vérification des **points de vigilance** au regard du CCTP
 - Vérification de la bonne mise en œuvre des installations
 - Aide pour la passation d'un **contrat de maintenance**
 - **Visite sur site** en fonction des besoins

IV. Quelle est la marche à suivre ?

La commune doit adresser une demande écrite à la communauté de communes (par mail martin.pleynet@entrebievretrhone.fr ou par courrier) et renseigner le document en annexe.

Précisez les éléments suivants :

- Commune :
- Type de projet (rénovation thermique, extension, rénovation globale, changement de mode de chauffage, ...)
- Bâtiment(s) concernés
- Descriptif succinct du projet
- Interlocuteur(s) consulté(s) (facultatif)
- Toute autre information ou document jugé pertinent

V. **Contacts**

ENTRE BIEVRE ET RHONE Informations administratives, lien avec la politique territoriale, envoi du dossier	AGEDEN Informations et choix techniques, accompagnement candidature
Martin Pleynet martin.pleynet@entre-bievretrhone.fr 07 89 06 80 90	Delphine Bellanger dbellanger@ageden38.org 04 74 93 12 14

Annexe - Document à fournir pour déposer une demande d'accompagnement par mail

Demande d'accompagnement - Appel à projets « rénovation thermique des bâtiments communaux »

par mail martin.pleynet@entrebievretrhone.fr ou courrier

1 - Identification de la commune et contacts	
Nom de la commune	
Représentant officiel de la commune	
Personne référente en charge du suivi du projet pour la commune (si différent)	Nom Mail Téléphone
Périodes pour contacter la personne référente si ouvertures partielles mairie	

2 - Identification du projet	
Type de projet (rénovation thermique, extension, rénovation globale, changement de mode de chauffage, ...)	
Bâtiment(s) concernés	
Descriptif succinct du projet	
Toute autre information ou document jugé pertinent	